

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06652
Numéro SIREN : 335 060 307
Nom ou dénomination : 01 CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt 71014



2107110801



1, QUAI DE LA CORSE
75106 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75
H.A. TIC AM

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 01 CONTROLE

Numéro RCS : 335 060 307

Numéro Gestion : 2010B06652

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 106 AV PHILIPPE AUGUSTE
75011 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R071014 (2021 71108)

Date du Dépôt : 04/06/2021

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

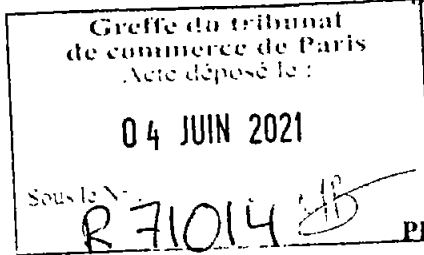
Date de l'acte : 14/04/2021

Décision 1 : Changement de président

fait à Paris, le 4 juin 2021

10 B6652

DB 14/04/21 CZ



01 CONTROLE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.848 euros
Siège Social : 106, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
335 060 307 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 14 avril à 18 heures,

Au siège social de la société Groupe BATISANTE SAS, sis à NEUILLY PLAISANCE (93360) - 9 rue Edmond Michelet,

Est présente la société Groupe BATISANTE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 21.003.542 €, dont le siège social est 9, rue Edmond Michelet - 93360 NEUILLY PLAISANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 490 864 790 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Nicolas MILESI,

Propriétaire de la totalité des 15.678 actions de 16 € chacune émises par la Société par Actions Simplifiée 01 CONTROLE au capital de 250.848 €,

Associée unique de la société 01 CONTROLE,

Le Cabinet VACHON & ASSOCIES, représenté par Monsieur Bertrand VACHON, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Philippe GERMAIN, membre du Comité Social et Economique, assiste à la réunion.
Monsieur Sanvee BYLL, membre du Comité Social et Economique, est absent et excusé.

En présence de Monsieur Jean-Pierre POLESE, Président non associé de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Proposition de révocation du Président et proposition d'une nouvelle candidature au poste de Président,
- Fixation de la rémunération du nouveau Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

✓ **PREMIERE DECISION**

Après avoir rappelé que le Groupe BATISANTE est désormais en mesure d'assumer ses responsabilités juridiques sans les faire porter par une personne physique ainsi que le manque d'implication de Monsieur Jean-Pierre POLESE dans la gestion quotidienne de la société 01 CONTROLE, l'associée unique de la Société précise que Monsieur Jean-Pierre POLESE a été dûment convoqué et averti de l'ordre du jour et a été invité à présenter ses observations avant de statuer sur la révocation envisagée.

L'associée unique de la Société donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre POLESE afin qu'il présente ses observations.

Monsieur Jean-Pierre POLESE confirme que Groupe BATISANTE est désormais en mesure d'assumer ses responsabilités juridiques et qu'il prend note de la proposition soumise ce jour à la décision de l'associée unique de la Société.

Plus personne n'ayant d'observations à formuler, l'associée unique de la Société décide de révoquer Monsieur Jean-Pierre POLESE de ses fonctions de Président de la Société, et le mandat de Président de la Société est dévolu, à compter des présentes décisions prises par l'associé unique de la Société, à :

la société Groupe BATISANTE, Société par Actions Simplifiée au capital de 21.003.542 euros, dont le siège social est 9 rue Edmond Michelet – 93360 NEUILLY PLAISANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 864 790 RCS BOBIGNY (« Groupe BATISANTE »),

pour une période prenant fin à l'issue de la décision de l'associée unique de la Société devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui se réunira en 2022.

✓ **DEUXIEME DECISION**

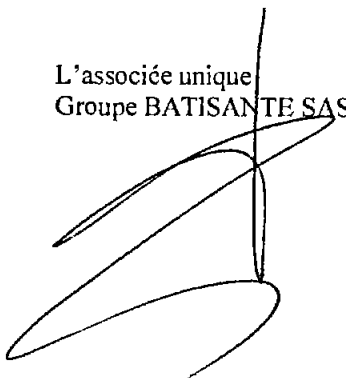
L'associée unique de la Société décide que Groupe BATISANTE ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société.

✓ **TROISIEME DECISION**

L'associée unique de la Société donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique de la Société et le nouveau Président de la Société et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique de la Société.

L'associée unique
Groupe BATISANTE SAS



Le Président
Groupe BATISANTE SAS

